

G.2 - Étude des zones de visibilité du projet éolien :

Zone de visibilité des éoliennes du projet éolien.
Hauteur totale 149,5 m (en bout de pale).



G.3 - Évaluation de l'effet d'encerclement :

Évaluation des effets de saturation et des respirations paysagères :

Le principe est de visualiser de façon cartographique, ceci pour chaque commune riveraine d'un parc éolien, la portion du champs visuel occupée par des éoliennes. Ainsi on peut caractériser l'encerclement lorsque le total des angles impactés est supérieur à 180°.

S'agissant d'une représentation en 2D les résultats obtenus ne prennent pas en compte la topographie et les écrans visuels naturels ou bâtis aussi les résultats doivent être pondérés. Par ailleurs la représentation d'un panorama de 360° autour des communes ne signifie pas qu'un tel point de vue existe, en réalité c'est une situation très rare qui ne se présente pas dans le secteur d'étude, il s'agit surtout d'une synthèse des perceptions possibles à partir des entrées d'agglomération.

Approche de la notion d'encerclement :

Suivant les recommandations des services de l'état dans plusieurs régions (Centre, Bourgogne,..) un angle minimum et continu de 160 à 180° sans éolienne doit être préservé pour chaque village.

Ainsi on considère qu'il y a un risque d'encerclement lorsque le total des angles impactés est supérieur à 180°.

Des graphiques à interpréter avec prudence :

Les angles définis par ces graphiques sont purement théoriques ils surévaluent le plus souvent les impacts visuels observés sur le terrain ou les angles des respirations visuelles résiduelles sont généralement moins segmentés.

En effet les calculs sont édités sur la base d'un point donné au centre de la commune, en intégrant le rayonnement des parcs éoliens périphériques dans les 10 km à la ronde, sans prendre en compte les structures végétales, topographiques et bâties présentes autour de ce point, ces dernières viennent dans la majorité des cas réduire la perception des éoliennes du territoire.

Ainsi l'interprétation des résultats par le paysagiste est primordiale afin de pondérer les données brutes mentionnées sur la carte.

Commentaire de la légende :

1/ Situation existante :

Identification de l'angle de la respiration visuelle la plus grande existante (X). Cette évaluation prends en compte l'ensemble des parcs éoliens environnants, hors parc éolien projeté, dans un rayon de 10 km (parcs éoliens accordés ou en cours d'instruction).

2/ Situation projetée :

Identification de l'angle de la respiration visuelle la plus grande après intégration du projet éolien (Y) et de l'impact émergent lié au projet éolien (Z).

3/ Impacts visuels atténués :

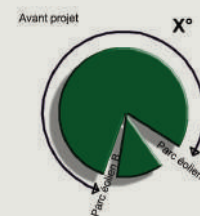
Prise en compte de l'effet d'atténuation de l'effet d'encerclement des sites de vallées. Afin de nuancer cette lecture, nous avons identifié les sites qui de par leur configuration seront moins exposés à des impacts visuels et présenteront un risque d'encerclement limité, soit :

- les sites de vallées boisées non orientées vers le projet éolien et relativement éloignés,
- les communes des vallées protégées par l'écran visuel des coteaux et/ou les franges boisées, ..

LÉGENDE DE LA CARTE :

1 / SITUATION EXISTANTE

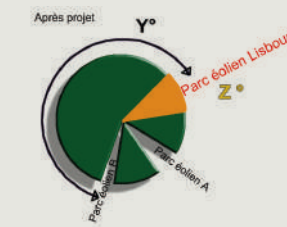
X = Angle de la respiration visuelle la plus grande existante



2 / SITUATION PROJETÉE

Y = Angle de la respiration visuelle la plus grande après intégration du projet éolien (intègre aussi les projets en cours d'instruction).

Z = angle de l'impact émergent impliqué par le présent projet éolien.



3 / IMPACTS VISUELS ATTÉNUÉS

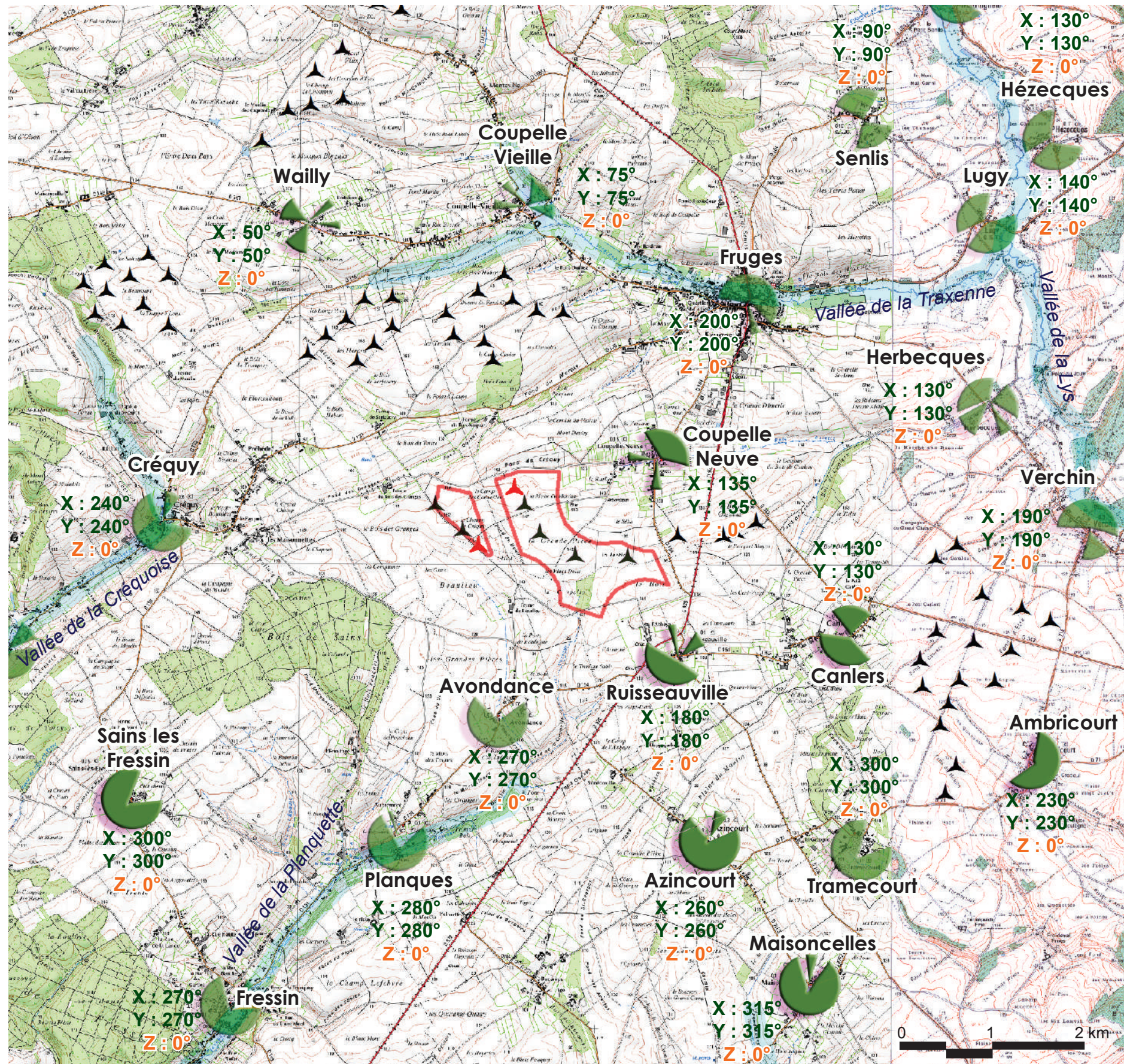
Sites qui de par leur configuration seront moins exposés à des impacts visuels et présenteront un risque d'encerclement limité.

Villages de vallée notamment.



En blanc = les angles impactés par d'autres parcs éoliens dans un rayon de 10 km (accordés ou en cours d'instruction avec avis rendu).

G.3 - Évaluation de l'effet d'encercllement :



- INTERPRÉTATION DE LA CARTE :

Ce qui ressort d'emblée c'est l'absence d'impact émergent lié au nouveau projet éolien.

Le nombre d'éoliennes déjà présentes dans un rayon de 10 km et l'implantation des éoliennes projetées dans une logique de densification explique ce résultat.

Cela ne signifie nullement que le projet n'aura aucun impact sensible sur le paysage mais qu'il n'impacte pas les angles de respirations visuelles existants.

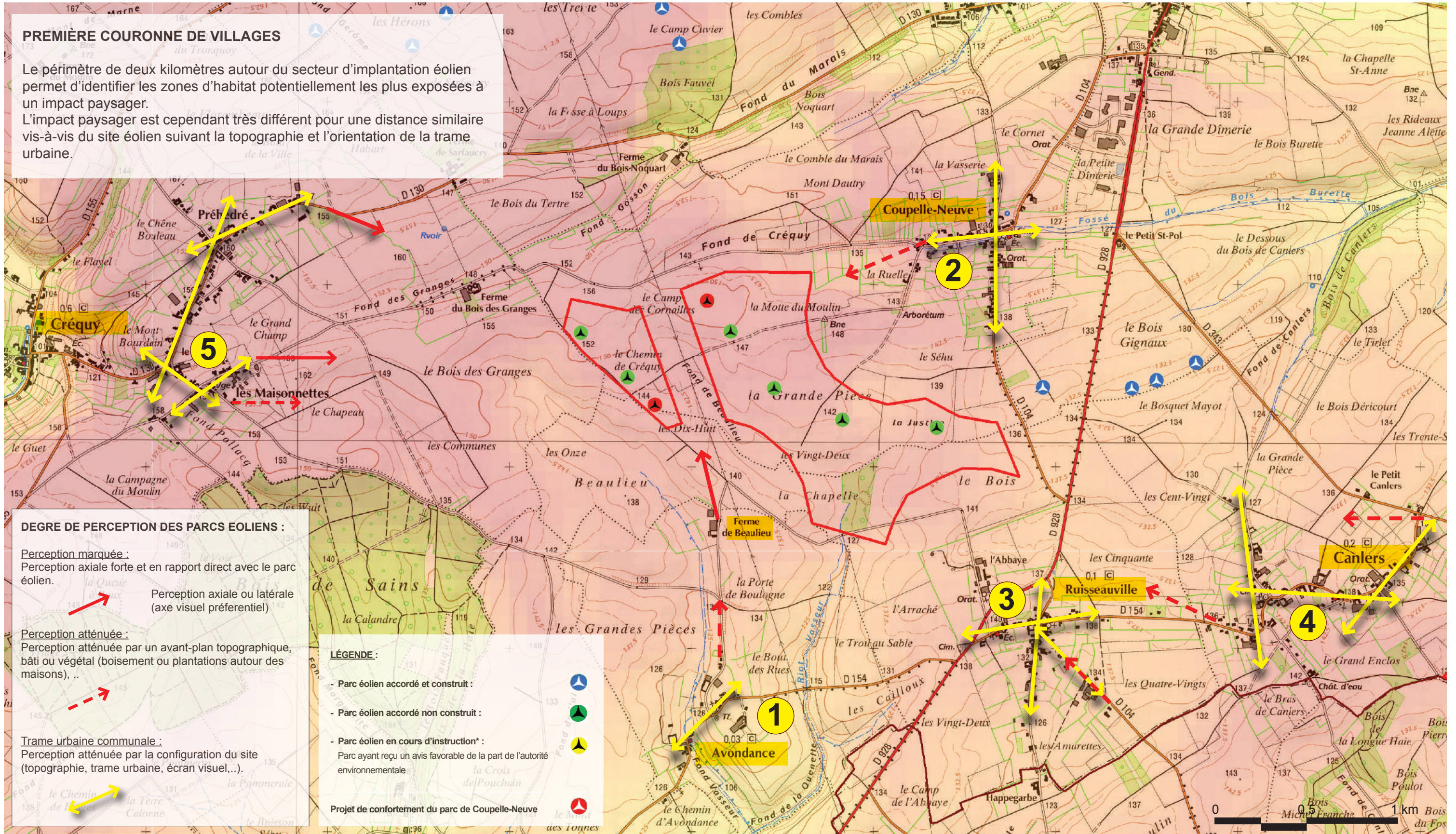
Le projet n'accroît, ni n'engendre, un effet d'encercllement même si la pression visuelle liée à la densification du parc éolien accordé sera assez sensible à partir des franges des villages riverains notamment.

Notons qu'aucun effet d'encercllement n'est aujourd'hui perceptible à partir des communes du secteur malgré la présence sur la carte d'angles de respiration très morcelés. Pour s'en convaincre voir la planche suivante « perception à partir de l'habitat et du cadre de vie » qui étudie les points de vues les plus exposés au projet éolien à partir des villages riverains.

Le village de Ruisseauville qui paraît très exposé visuellement est entouré par une frange végétale dense qui masque une grande partie des éoliennes voisines. Le village de Canlers est dans une configuration proche avec un impact visuel très limité.

Les villages d'Avondance, Créquy, Planques, Coupelle-Neuve, Fruges et de Verchin abrités par le cadre topographique et végétal de leur vallée sont loin d'être encerclés même si des éoliennes peuvent être ponctuellement et partiellement perceptibles à partir des communes.

G.4 - Perception à partir de l'habitat et du cadre de vie :



G.4 - Perception à partir de l'habitat et du cadre de vie :

1 / AVONDANCE :

- Perceptions à partir du village : le village d'Avondance est situé dans un paysage doucement vallonné, ponctuée d'arbres, et parcouru de chemins creux bordés de haies bocagères. Aussi les vues lointaines sont essentiellement localisées dans l'axe des voies communales.

Les éoliennes localisées à plus d'un kilomètre des habitations seront perceptibles mais leur perception sera atténuée par des avant-plans topographiques et végétaux.

- Perceptions à partir de la ferme de Beaulieu : L'impact visuel du projet sera sensible à partir de la ferme qui est localisée sur le plateau, cependant des hangars masquent partiellement les perceptions à partir de l'habitation. Les vues principales de l'habitation ne sont pas orientées vers les éoliennes.

Les éoliennes viennent compléter un groupe d'éoliennes accordées, l'impact émergent sera limité.

Niveau de sensibilité : modéré (ferme de Beaulieu).



Sortie nord du village d'Avondance - Rue de Beaulieu



Ferme de Beaulieu

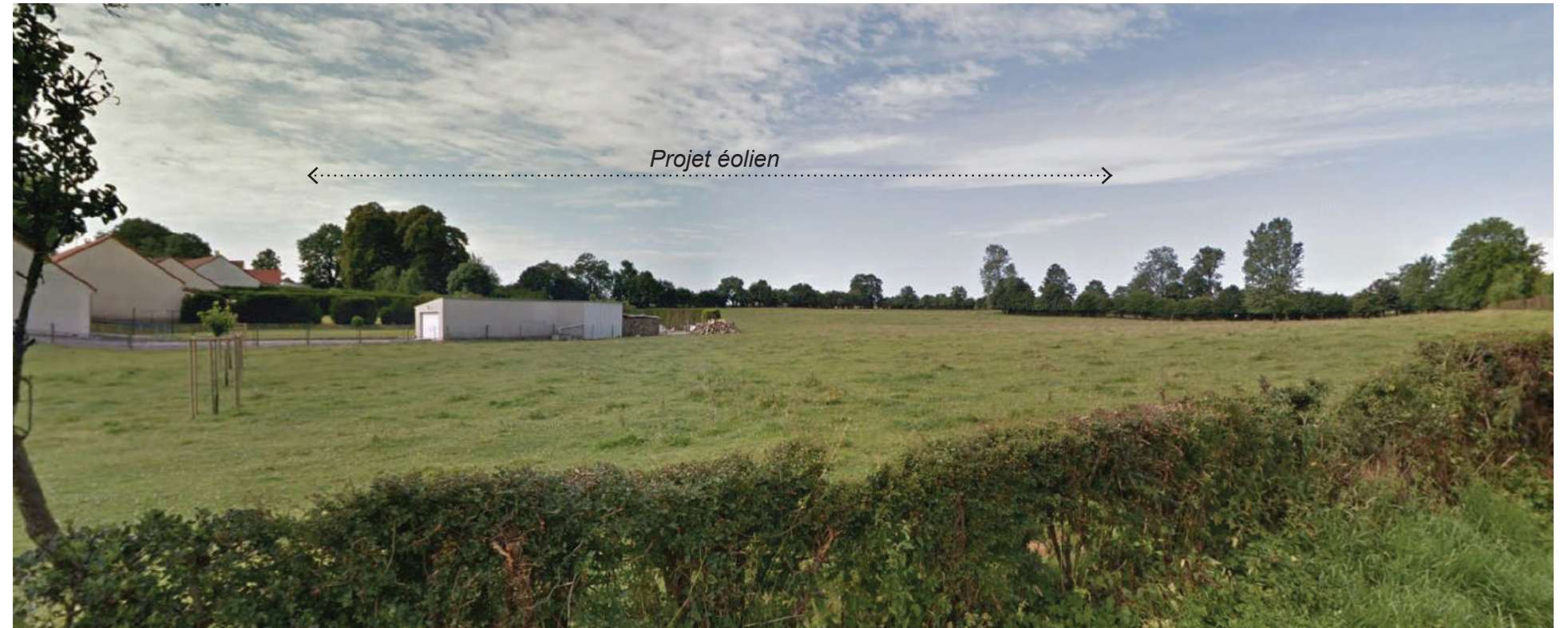
G.4 - Perception à partir de l'habitat et du cadre de vie :

2 / COUPELLE-NEUVE :

Le village de Coupelle-Neuve est implanté le long d'une vallée à la topographie peu marquée et entourée par une frange bocagère ponctuée d'arbres de haut jet. Notons également que la trame viaire communale n'est pas orientée vers le site éolien.

Les éoliennes localisées à plus d'un kilomètre des habitations seront perceptibles mais leur vision sera atténuée par les avant-plans topographiques et végétaux.

Niveau de sensibilité : faible à modérée.



Coupelle-Neuve - Sortie de village ouest par la rue principale

3 / RUISSEAUVILLE :

Le village de Ruisseauville est situé sur le plateau à plus de 2 km des éoliennes projetées. Le village est entouré d'une auréole bocagère assez dense et surtout en façade ouest (côté projet éolien) par des rideaux d'arbres de haut jets qui créent une barrière visuelle forte (ferme de l'Abbaye).

Les perceptions à partir du village sont extrêmement limités car la trame viaire n'est pas orientée vers le site éolien. Seule la rue de Blangy pourra offrir une perception des éoliennes visibles en arrière-plan du rideau d'arbres laquelle sera partielle.

Niveau de sensibilité : faible à modérée.



Ruisseauville - Route de Blangy

G.4 - Perception à partir de l'habitat et du cadre de vie :

4 / CANLERS :

Le village de Canlers est situé sur le plateau à plus de 3 km des éoliennes projetées. A l'instar de Ruisseauville la commune est entourée par une aureole bocagère et par une trame arborée qui limite les perceptions lointaines. La trame viaire communale n'est pas orientée vers le site éolien.

Ainsi la perception du projet éolien sera surtout sensible à partir de la sortie ouest du village qui est orientée en direction du secteur d'implantation.

Niveau de sensibilité : faible à modérée.



Canlers - Sortie ouest du village, rue de Ruisseauville

5 / CRÉQUY :

Le centre-bourg de Créquy est situé au sein de la vallée de la Créquoise, il présente de ce fait peu de possibilité de perceptions du projet éolien implanté sur le plateau.

Par contre les franges est du hameau des Maisonnettes et surtout celles du hameau de Préhédre localisé à plus de 2 km du site éolien en bordure du plateau pourront présenter des perceptions modérée à forte du projet éolien. La trame viaire n'étant pas orientée vers le parc éolien projeté les perceptions à partir des coeurs de hameau seront très limités.

**Niveau de sensibilité : nulle pour le centre-bourg,
Modérés à forte au niveau des sorties des hameaux à partir de la route.**



Créquy - Le Hameau du Préhédre

G.5 - Évaluation des impacts du projet :

G.5.1 - Méthodologie de réalisation des photomontages

Présentation des photomontages

Pour chaque prise de vue, l'étude paysagère présente :

- le panoramique initial faisant apparaître les parcs accordés et construits ;
- le photomontage avec le présent projet éolien.

Chaque planche de photomontage est accompagnée d'une carte de situation. Les photomontages ne font apparaître que les parties d'éoliennes qui sont ou seront visibles.

Choix des prises de vues par l'agence Epure Paysage

Afin d'apporter une évaluation la plus complète et la plus objective possible, le choix des points de prise de vue pour les photomontages se base sur la lecture du paysage, sur l'analyse de ses sensibilités ainsi que sur des visites préliminaires sur site. Les photomontages représentent des vues plus ou moins distantes des projets afin d'étudier les enjeux suivants :

- Habitations riveraines et agglomérations proches (sortie de village vers le parc ou covisibilité de la silhouette du village et des éoliennes)
- Axes de communication (routes fréquentées, autoroutes, voies de chemin de fer, GR, etc.)
- Patrimoine historique (visibilité depuis les monument historiques ou covisibilités)
- Sites remarquables (belvédères, espaces naturels protégés, sites classés, etc.)

Ils permettent également d'apprécier les covisibilités avec les autres projets de parcs éoliens du territoire. Toutes les photos sont réalisées sur trépied avec un appareil reflex numérique, équipé d'une focale fixe de 35 mm. Cette focale, équivalente à environ 50 mm en argentique, correspond à la focale normée pour un appareil 24x36 (vision la plus proche de l'oeil humain, avec des déformations et des perspectives identiques).

Réalisation des photomontages avec WindPRO par Ostwind

Les photos sont ensuite assemblées à l'aide du logiciel Adobe Photoshop afin d'obtenir un panoramique sur lequel les éoliennes pourront être incrustées à l'aide du logiciel WindPRO.

Le choix de la réalisation de panoramiques permet de bien visualiser l'insertion du parc éolien dans le grand paysage, en reprenant le champ de vision de l'observateur.

Les éoliennes sont représentées sur les panoramiques en prenant en compte :

- la situation topographique du point de prise de vue (coordonnées géographiques, altitude, etc.), la direction de la lumière en fonction de l'heure de la prise de vue, les conditions météorologiques ;
- les caractéristiques des éoliennes (position, modèle, hauteur) ; la focale de l'appareil photo.

Le principe du calage des éoliennes sur le panoramique repose sur l'identification de points de repère visibles sur les photos (par exemple des pylônes électriques, des boisements, des habitations, etc.).

Sur les photomontages, les pales sont représentées de face, c'est-à-dire dans la situation la moins avantageuse sur le plan visuel. Les éoliennes intégrées dans des parcs existants se mettent en cohérence avec l'orientation des éoliennes présentent.

Dans les faits, le rotor s'oriente automatiquement face au vent, et les machines sont parfois de profil. Dans cette position leur emprise visuelle est moindre. Sur certains photomontages, la couleur des éoliennes a été forcée pour augmenter le contraste et faciliter le repérage des machines sur les photos.

Rappelons à titre d'information que la méthodologie suivie pour l'analyse des effets du projet sur le paysage est conforme aux préconisations du Guide méthodologique de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens publié par le Ministère de l'Ecologie.

G.5 - Évaluation des impacts du projet :

G.5.1 - Méthodologie de réalisation des photomontages

L'utilisation des photomontages dans l'étude paysagère

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, les photomontages sont utilisés par les paysagistes à la fois pour appréhender le projet éolien retenu et pour évaluer ses impacts visuels. Ils permettent de juger de l'insertion des éoliennes à l'échelle du grand paysage.

Cependant, il convient de noter qu'un photomontage reste avant tout un outil d'interprétation. Il n'a pas vocation à retranscrire toute la complexité de la réalité, même si la méthodologie rigoureuse utilisée pour sa réalisation permet d'en obtenir une représentation fidèle. Par exemple, le photomontage ne peut figurer le mouvement des éoliennes ou les caractéristiques propres à l'observateur. C'est pourquoi, dans l'étude d'impact, ces photomontages sont complétés par d'autres outils, comme les schémas d'interprétation, les cartes thématiques... C'est l'ensemble de ces éléments qui permet aux paysagistes d'évaluer finement la façon dont le parc éolien trouve sa place dans le paysage.

Guide lecture des photomontages :

Chaque photomontage fait la même hauteur afin de conserver une perception des éoliennes proportionnelle à leur distance, par contre la largeur du photomontage varie en fonction de l'angle.

Les photomontages ont été insérés dans la présente étude paysagère à un angle maximum de 125°, ce qui correspond à la vision binoculaire d'un adulte.

Les angles de vue des photomontages sont systématiquement reportés sur chaque planche.

La distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien projeté est reportée au haut de chaque planche de photomontage.

Prise en compte des parcs environnants dans les impacts cumulés :

L'ensemble des parcs éoliens accordés, exploités ou simplement connus (en cours d'instruction et ayant reçu un avis de l'autorité environnementale) ont été pris en compte, ceci dans un rayon de 20 km, soit : 95 éoliennes à moins de 5 km, 139 à moins de 10 km et 217 à moins de 20 km.

Lorsque les conditions de terrain ne permettaient pas d'avoir une visibilité optimale, les parcs construits et en exploitation ont parfois été modélisés sur le logiciel Windpro afin qu'ils apparaissent mieux dans le photomontage.

A l'inverse, sur les panoramiques initiaux, les parcs construits n'ont pas été remodelés, pour rendre compte de la diversité de perceptions des éoliennes, selon l'orientation du rotor, la luminosité, les conditions de visibilité, etc.

Représentation des vues en « taille réelle » :

Des vues dites à « taille réelle » ont été réalisées en appui aux photomontages. Elles permettent de rendre compte sur le papier de la scène paysagère telle que perçue par l'œil humain dans sa composante verticale à une distance d'observation donnée. Ce procédé permet d'éviter les effets d'écrasement d'échelle suscités par la recombinaison d'un panorama.

Néanmoins, il s'agit de vues partielles dans le sens où le champ de vision de l'être humain n'est pas représenté dans son ensemble. Elles sont donc complémentaires des panoramas proposés.

Les vues « taille réelle » sont obtenues à l'aide du calcul suivant :

$$H/D = h/d \text{ soit } h = (H/D) \times d$$

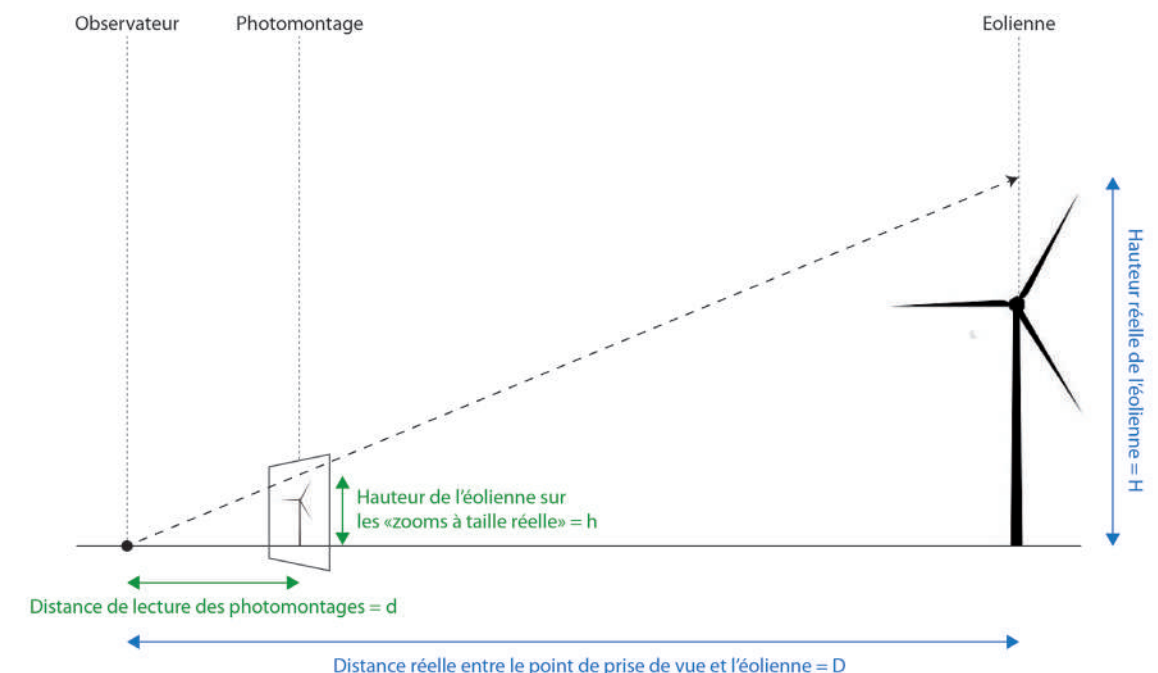
Avec H : la hauteur de l'éolienne

D : la distance entre le lieu de prise de vue et l'éolienne considérée

h : la hauteur de l'éolienne représentée sur le papier (en A3)

d : la distance d'observation du photomontage sur papier

(simulée dans le présent document à 40 cm)



G.5.2 - Critère de sélection des points de vues :

Des points de vue sélectionnés avec attention et rigueur par le paysagiste

Le paysagiste a sélectionné les points de vue parmi les plus représentatifs des enjeux paysagers et patrimoniaux liés au présent projet éolien.

Les prises de vue sont issues de plusieurs campagnes de terrain réalisées en été et en hiver. Le paysagiste a ciblé particulièrement les points de vue potentiellement les plus sensibles. Dans le cadre de cette étude, le paysagiste a proposé au porteur de projet une liste de points de vue classés par thèmes (repris ci-dessous), numérotés et repérés précisément sur SIG (cône de vue), les prises de vue et les photomontages ont été réalisés par l'agence Epure Paysage.

Le choix des photomontages découle des enjeux mis en avant au niveau de l'état initial :

- Les enjeux concernant la covisibilité avec les **monuments protégés** sont repris dans la thématique «**patrimoine**».

L'analyse a révélé plusieurs risques de covisibilité entre certains **monuments protégés, le patrimoine paysager** et le projet éolien. Ces risques ont tout d'abord été évalués grâce à la modélisation des zones d'influences visuels (ZIV) lesquelles ont permis de vérifier au cas par cas si le risque de covisibilité était avéré. Ainsi tous les monuments et sites présentant un risque de covisibilité ont fait l'objet au moins d'un photomontage.

- La thématique «**paysage**» identifie les points de vues les plus significatifs et représentatifs à partir des grands axes de circulation ainsi que les perceptions rapprochées à partir des voies secondaires proches du parc éolien projeté.

- Concernant les **secteurs d'habitations**, le choix s'est porté sur les secteurs les plus exposés visuellement et notamment les hameaux et villages riverains du projet, puis sur les communes plus éloignées de façon à avoir une représentation assez fidèle du projet.

- Enfin si des **effets cumulés** s'observent de façon récurrente sur une grande partie des photomontages, certains photomontages évoquent de façon plus manifeste ces interactions visuelles. A noter que certains points de vue (sélectionnés au regard des enjeux issus de l'analyse de l'état initial) sont susceptibles de ne pas présenter de vue directe sur le parc éolien ni de situation de covisibilité avec le projet éolien. Ils pourront servir alors à attester de l'absence de vue depuis un secteur à fort enjeu paysager, ou encore de l'absence de situation de covisibilité avec un monument présentant un enjeu patrimonial notable.

N.B : Le thème mis en avant pour chaque point de vue concerne l'enjeu majeur propre à la dite la perception. Ce qui n'empêche pas qu'un même point de vue puisse s'inscrire dans plusieurs thèmes en même temps.

PATRIMOINE
PAYSAGE
HABITAT
INFRASTRUCTURE

Numérotation des photomontages	
1	Rollez - Val du Frêne
2	Maisoncelles - RD 149
3	Wailly (CPV) - RD 343
4	Monteville (CPV) - RD 148
5	La Sécheresse - Radinghem- RD 126
6	Bellevue - RD 343
7	La Sécheresse - RD 928
8	Coupelle-Vieille - Wailly - RD 343
9	Coupelle - Vieille - RD 343
10	Créquy - RD 155 - route de Coupelle
11	Préhédré - RD 130
12	Créquy - RD 130
13	Coupelle-Vieille - Parvis église
14	Créquy - Les Maisonnettes
15	Préhédré - RD 130
16	Coupelle-Neuve - RD 104
17	Avondance - Ferme de Beaulieu
18	Ruisseauville - RD 104
19	Ruisseauville - RD 928
20	Canlers - RD 343
21	Tramecourt - RD 71
22	Tramecourt
23	Ambricourt - RD 71
24	Crépy - RD 343
25	Crépy - RD 71
26	Crépy - Frange village
27	Crépy - Frange village
28	Crépy - RD 343
29	Verchin - RD 343
30	Equirre - Centre-bourg
31	Verchin - Centre-bourg
32	Verchin - RD 93
33	Lisbourg - Rue de Beaumetz
34	Beaumetz-les-Aires - RD 92
35	Beaumetz-les-Aires - RD 130
36	Matringhem - R.D 133
37	Senlis - RD 104
38	Bomy - Place mairie
39	Bomy - RD 158
40	Fauquembergues - RD 92
41	Maninghem - R.D 343
42	RN 39
43	Zoteux - RD 131
44	Hesdin - RD 928

G.5.2 - Repérage des éoliennes - Codification des parcs :

PARCS CONSTRUITS	Communes	Nb d'éoliennes	N° identification	Distance au parc
SEPE "LE FLOREMBEAU" et "LES SOHETTES"	Créquy	5+5	E1	4043m
SEPE "LE MARQUAY" et "FOND DES SAULES"	Le Marquay (Radinghem) Fond des Saules (Coupelle-Vieille)	4+5	E2	5276m
SEPE "FOND D'ETRE" et "LE FOND DU MOULIN"	Ambricourt (fond du moulin)et verchin (fond d'estres)	3+3	E3	4982m
SEPE " MONT-FELIX	Coupelle-Vieille	5	E4	4568m
SEPE "MONT D'HEZECQUES" et "LE CHEMIN VERT"	Hezecques	4+5	E5	8040m
SEPE " SOLE DE BELLEVUE"	Rimboval	5	E6	6940m
SEPE "LE BOIS SAPIN"	Verchin	5	E7	4700m
SEPE "LES TRENTES" et "LES COMBLES"	Fruges	5+4	E8	1374m
SEPE "LES HERONS" et "FOND JEROME"	Fruges	4+3	E9	2100m
SEPE "C2C FRUGES" et "CHAPELLE SAINTE-ANNE"	Fruges	2+2	E10	1922m
PARC EOLIEN DE L'EPINETTE	Herly	6	E11	10090m
PARC EOLIEN DE VINCLY	Vincly,	6	E12	8870m
PARC EOLIEN DE RECLINGHEM	Reclinghem,	6	E13	9781m
PARC EOLIEN DE RENTY AUDINCHUN	Audinchun,	5	E14	7954m
PARC EOLIEN DE FAUQUEMBERGUES	Fauquembergues,	8	E15	9000m
PARC EOLIEN DE COYECQUES	Coyecques,	4	E16	13078m
PARC EOLIEN DE SACHIN	Sachin,	4	E17	17772m
PARC EOLIEN DE FIEF I et II	Fief,	4	E18	15440m
PARC EOLIEN DE SAINS LES PERNES	Sains-les-Pernes,	2	E19	16470m
PARC EOLIEN SAINT PATRICK VALHUON	Hestrus, Valhuon, Tangry	10	E20	18560m
PARC EOLIEN DE TERNOIS V	Beauvois, Siracourt	2	E21	17237m
PARC EOLIEN DE LA CROISSETTE 1	Croisette	4	E22	18960m
PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE L'AA	Dohem , Saint -Martin d'Hardighem	4	E23	12330m
PARC EOLIEN DE LA CRETE TARLARE	Delettes, Enguineguatte, Ermy Saint Julien	10	E24	14314m
PARC EOLIEN EOLIENNE DE LA CARNOYE	Fléchin, Febvin-Palfart, Enquin-les-Mines	6	E25	16830m
PARC EOLIEN DE MOURIER TORTEFONTAINE	Mouriez, Tortefontaine	6	E26	17832m
PARC EOLIEN CHAMP DES VINGT	Beaumetz les Aire	2	E27	9034m
PARC EOLIEN DU MONT D'ERNY	Delettes, Enguineguatte, Ermy Saint Julien	9	E28	14744m

PARCS ACCEPTES	Communes	Nb d'éoliennes	N° identification	Distance au parc
PARC EOLIEN DU MONT DE MAISNIL	Audinchun,	4	A1	12692m
PARC EOLIEN DE COYECQUES EXTENSION	Coyeques	3	A2	11700m
PARC EOLIEN LE MONT DE PONCHE	Coyeques	3	A3	13585m
PARC EOLIEN LE BOIS DE CROSSE	Coupelle - Vieille	1	A4	5056m
PARC EOLIEN DE SARFAUCRY	Fruges	1	A5	1778m
PARC EOLIEN DE "LA MOTTE MOULIN" ET "BEAULIEU"	Coupelle - Neuve	4	A6	240m
PARC EOLIEN SEHU	Coupelle - Neuve	2	A7	1013m
SEPE "LE PARQUET"	Canlers, Verchin	4	A8	4844m
SEPE "LA PLAINE BUISSON"	Ambricourt	2	A9	5630m
SEPE "LE BOIS ARRACHIS"	Crépy	1	A10	7980m
PARC EOLIEN DU MONT MAISNIL II	Saint -Martin d'Hardighem, Audinchun	2	A11	12020m
PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE L'AA II	Saint -Martin d'Hardighem, Dohem	4	A12	12390m
PARC EOLIEN DE LA VALLEE DE L'AA II EST	Dohem	2	A13	13324m
PARC EOLIEN LA FLAQUE ANNETTES	Hezeques	3	A14	9065m
			A15	
PARC EOLIEN DE SAINTE AUSTREBERTHE	Sainte Austreberthe	5	A16	15744m
PARC EOLIEN DES VALLEES MASSON	Mouriez	2	A17	18258m
PARC EOLIEN DE L'EXTENSION DES ROSSIGNOLS	Mouriez, Tortefontaine	5	A18	18154m

PARCS EN INSTRUCTION	Communes	Nb d'éoliennes	N° identification	Distance au parc
PARC EOLIEN DE MEMONT	Beaumetz-les-Aire	5	I 1	9460m
PARC EOLIEN DU PAYS A PART	Laires, Fléchin, Febvin-Palfart	5	I 2	13665m
PARC EOLIEN DU MOULINET	Ligny-lès-Aire, Westrehem	8	I 3	16750m
PARC EOLIEN DE LISBOURG	Lisbourg	2	I 4	8420m
PARC EOLIEN DE LISBOURG 2	Lisbourg	5	I 5	7353m
PARC EOLIEN DE FEBVIN PALFART	Febvin - Palfart	5	I 6	14795m
PARC EOLIEN DES VALLEES	Mouriez, Tortefontaine	5	I 7	18918m
PARC EOLIEN DE LA CHAUSSEE BRUNEAUT	Blessy, Estrée Blanche	5	I 8	19260m
PARC EOLIEN DU CHEMIN PERDU	Laires, Febvin-Palfart	6	I 9	11640m
PARC EOLIEN DE FONTAINE LES BOULANS	Fontaine-lès-Boulans	6	I 10	14265m
PARC EOLIEN DE LA LYS	Lisbourg	7	I 11	10940m

G.5.2 - Repérage des points de vue - Plan d'ensemble :

NOTA BENE :

Le présent dossier consiste en un re-dépôt de 2 éoliennes qui avait été refusées pour des raisons d'ordre technique. Afin de s'inscrire dans la cohérence du dossier initial ce dossier reprend la même structure que le dossier d'origine, avec les six secteurs d'implantation initiaux, et les mêmes photomontages afin d'en faciliter l'instruction. De ce fait certains photomontages ne sont pas orientés vers les deux éoliennes projetées.

Classement thématique des panoramas :

Une analyse thématique des effets du projet éolien sur le paysage a été réalisée. En effet, pour chaque périmètre (rapproché, intermédiaire, éloigné) la présente étude paysagère analyse les effets du parc à partir :

- des infrastructures : les points de vue ayant servis à l'analyse sont représentés en orange dans la suite de l'étude ;
- des éléments patrimoniaux : les points de vue sont représentés en jaune ;
- des villages : les points de vue sont représentés en violet ;
- des paysages emblématiques : les points de vue sont représentés en vert.

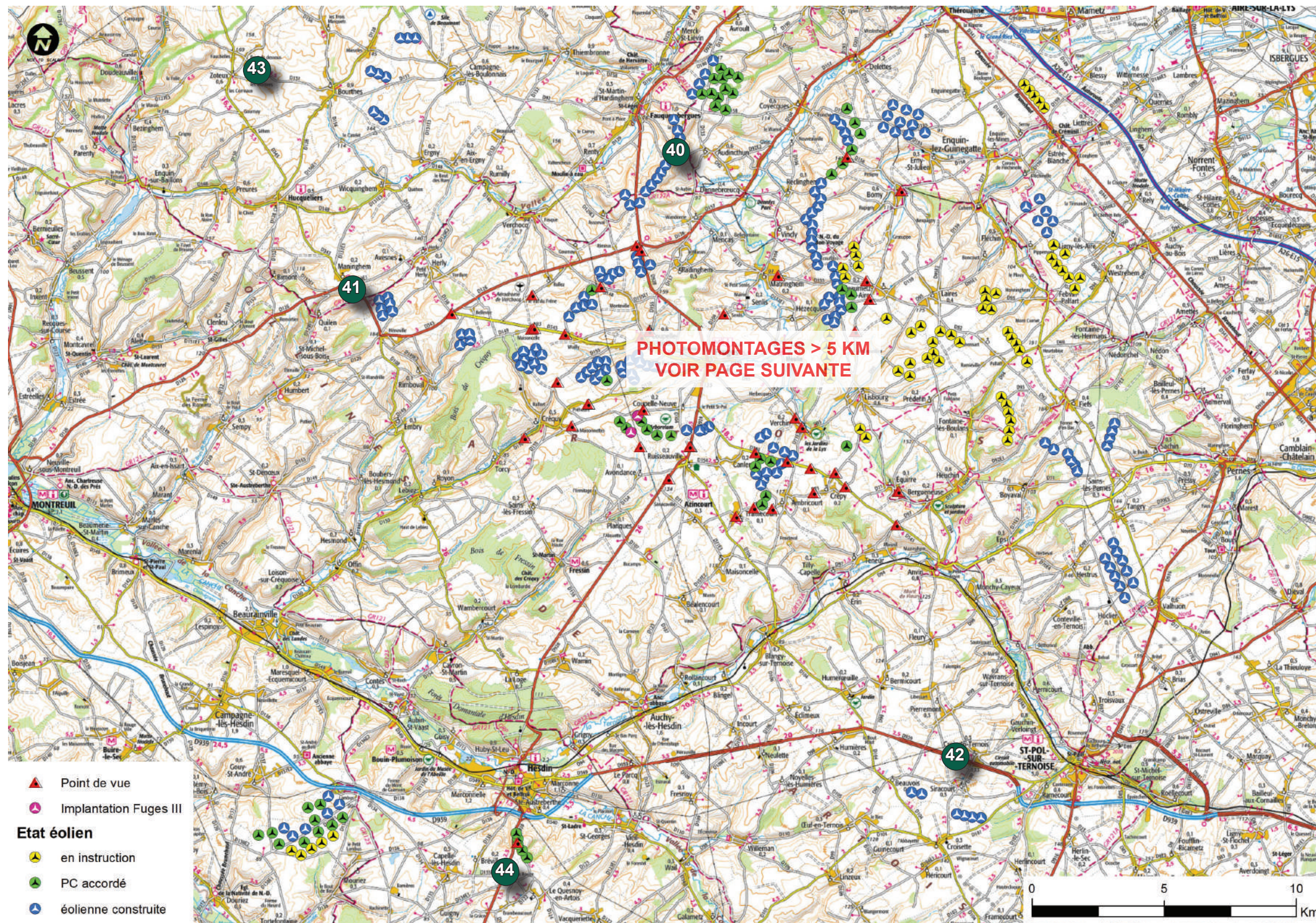
Le tableau ci-contre reprend l'ensemble des points de vue utilisés dans l'étude ainsi que le code couleur en fonction de la thématique auquel il se rattache.

La carte ci-contre permet de localiser ces points de vue.

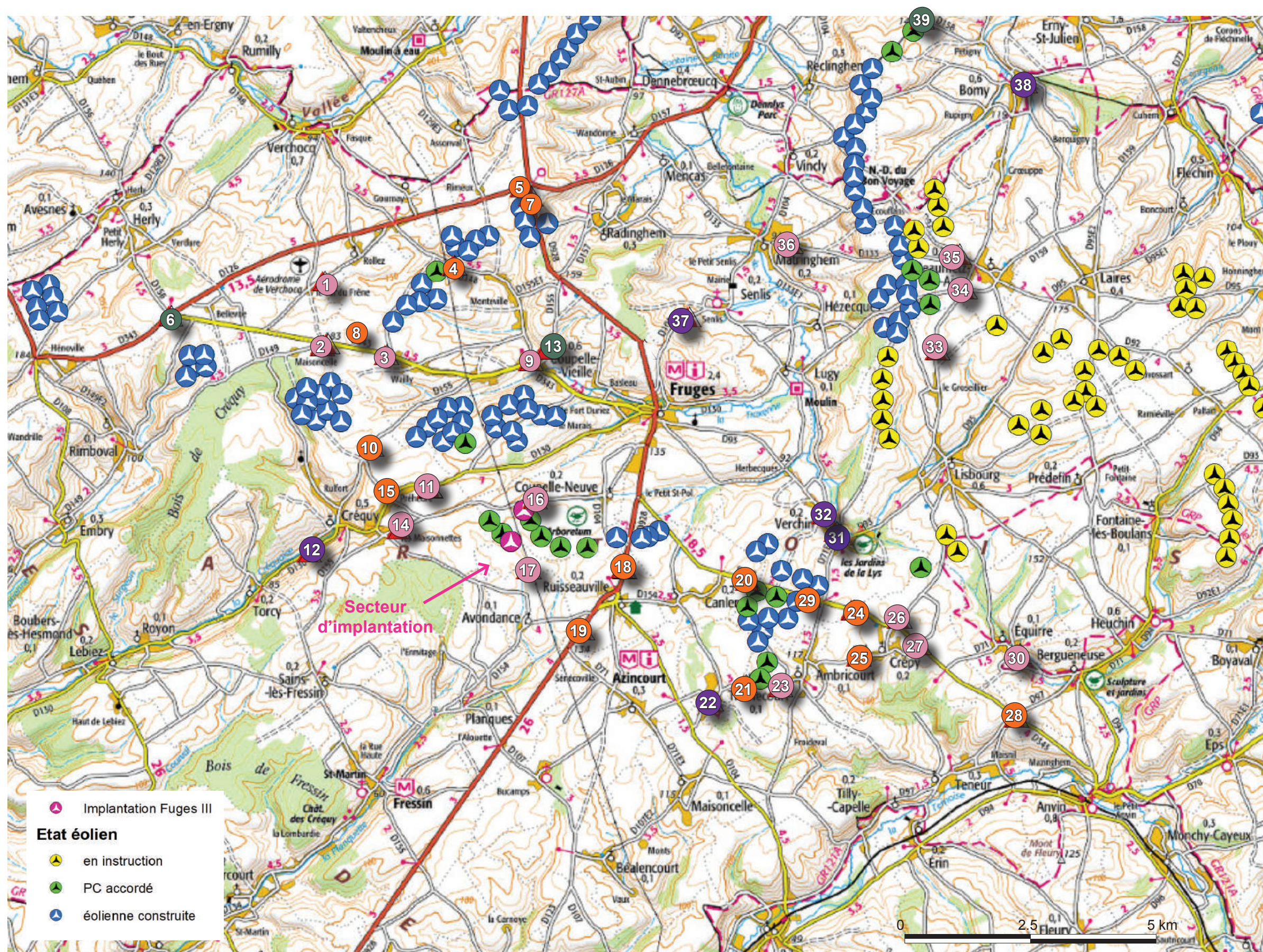
Notons enfin que les impacts cumulés avec les autres parcs ne font pas l'objet d'une thématique à part mais sont analysés tout au long de l'étude à travers chacune des thématiques décrites précédemment.

Repérage des panoramas :

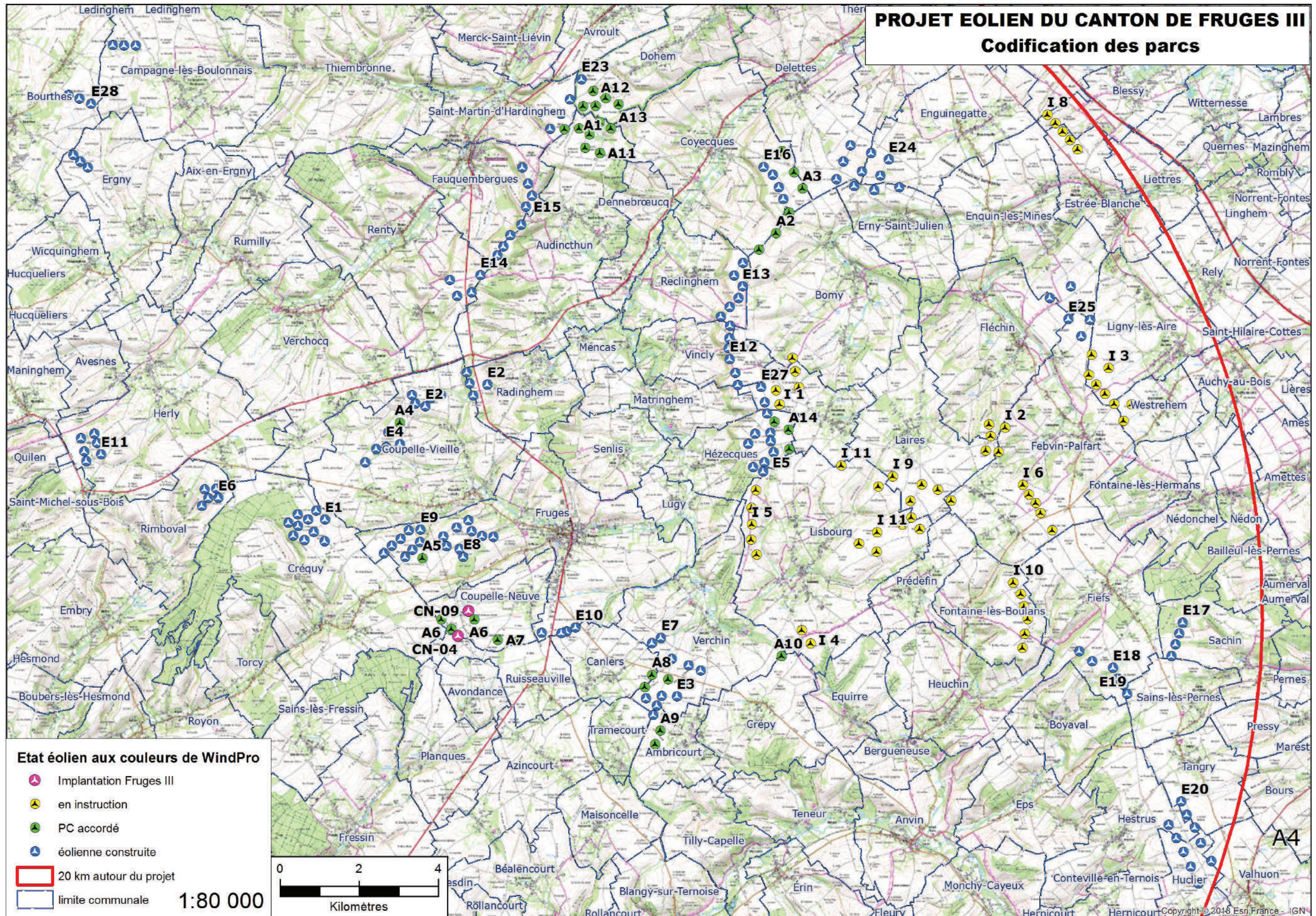
- Points de vues à partir des infrastructures : 12
- Enjeux du patrimoine architectural : 18
Monuments historiques classés et inscrits
- Points de vues à partir des villages : 23
- Enjeux paysagers : 32
Sites inventoriés et points de vues remarquables.



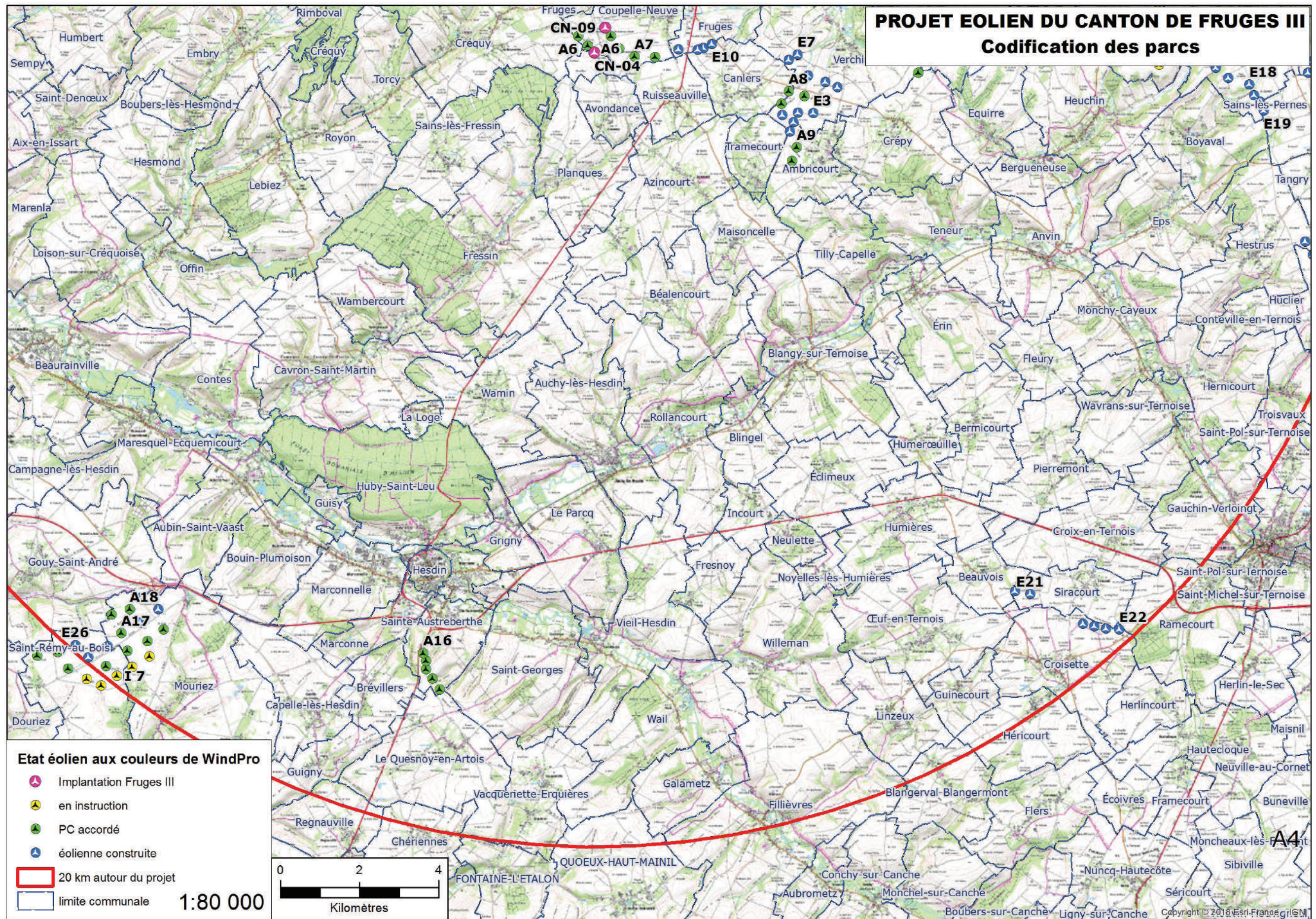
G.5.2 - Repérage des points de vue - Zoom < 5 km :



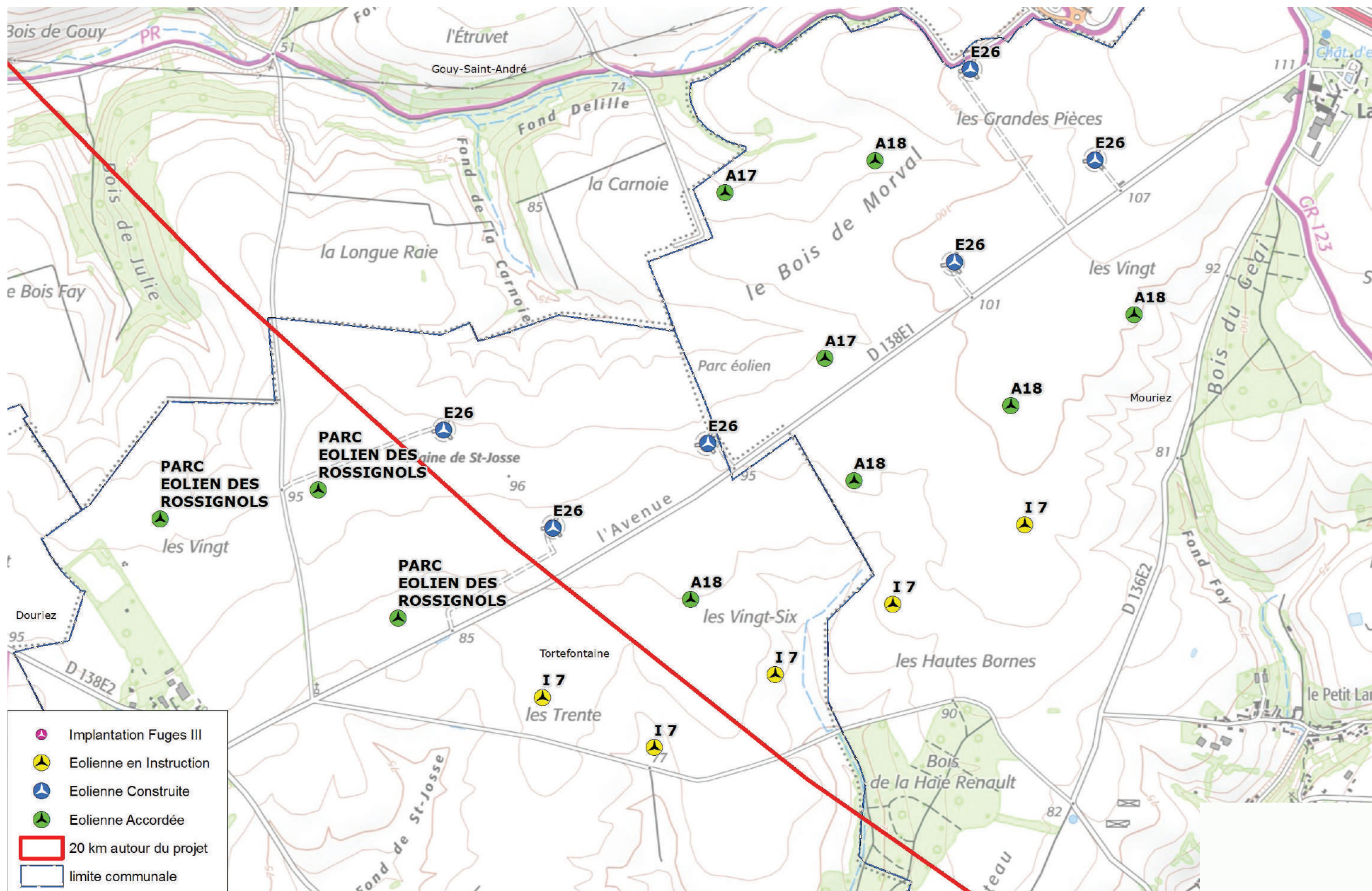
G.5.2 - Repérage des éoliennes - Codification des parcs :



G.5.2 - Repérage des éoliennes - Codification des parcs :



G.5.2 - Repérage des éoliennes - Codification des parcs :












G.5.2 - Repérage des points de vue - Plan d'ensemble :

NOTA BENE :

Le présent dossier consiste en un re-dépôt de 2 éoliennes qui avait été refusées pour des raisons d'ordre technique. Afin de s'inscrire dans la cohérence du dossier initial ce dossier reprend la même structure que le dossier d'origine, avec les six secteurs d'implantation initiaux, et les mêmes photomontages afin d'en faciliter l'instruction.
De ce fait certains photomontages ne sont pas orientés vers les deux éoliennes projetées.



-  Implantation Fuges III
-  Eolienne en Instruction
-  Eolienne Construite
-  Eolienne Accordée
-  20 km autour du projet
-  Point de vue
-  60° du champs de vision
-  Champs de vision du panoramique
-  limite communale